

LABEGUDE INFORMATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mmes CHOLVY Paulette, DUCHAMP Cécile, HUOT Michèle, FRENEAT Nathalie, PLAN Marie-Paule, MM BOIRON Jean-Claude, CLADT Bernard, GROS Cyril, KAPPEL Roger, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc,

Absents excusés : Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie,

Absents : Mme RAOUX Mélody, M. CHANEAC Alain,

Secrétaire de Séance : Mme DUCHAMP Cécile

Avant de commencer cette séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Louis RICHARD, décédé le 19 juillet 2018, Maire de la commune de 1990 à 2008.

Monsieur le Maire donne lecture et soumet à l'approbation le procès-verbal du 13 juin 2018.

OBJET : ELABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Cette loi rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde pour toutes les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention. La commune de Labégude est concernée par les risques suivants : inondation ; rupture de barrage ; feux de forêt ; mouvement de terrain ; sismique ; transport matières dangereuses.

Le conseil municipal décide d'élaborer un PCS, de bénéficier du dispositif d'appui à l'élaboration du PCS proposé dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Ardèche. Il constitue le comité de pilotage composé de Mesdames DUCHAMP Cécile, HUOT Michèle, BERNARD-MARTINEZ Nathalie et Messieurs PONTHER Jean-Yves, CLADT Bernard, GROS Cyril, VERNET David, nomme Monsieur PONTHER Jean-Yves, au poste de Chef de projet, « référant » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du PCS de la commune.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET – 35 HEURES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant la possibilité d'avancement de grade d'un adjoint technique, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet soit d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} décembre 2018, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} décembre 2018 un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET – 35 HEURES

Suite à la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, le poste d'adjoint technique précédemment occupé par l'agent est supprimé à compter du 1^{er} décembre 2018.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux modifications de postes décidées le tableau des effectifs est mis à jour à compter du 1^{er} décembre 2018.

OBJET : SECURISATION CARREFOUR LA RD435 ET L'EX RN102

CONTRAT D'ASSISTANCE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE AU SDEA

Monsieur le Maire rappelle la dangerosité du carrefour de la Route de Mercuer sur la RD 435. La vitesse étant l'une des principales causes, il pourrait être envisagé de réaliser un plateau traversant.

Il est autorisé à signer le contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour un montant de 1349.94 euros H.T pour la sécurisation de ce carrefour.

OBJET : ECOLES PUBLIQUES : LIRE ET FAIRE LIRE

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention « Lire et faire lire » avec la FOL pour l'année 2018-2019 pour un montant de 240 euros. Chaque semaine des retraités volontaires, formés par la FOL, viennent au sein des écoles publiques pour lire des histoires aux enfants.

OBJET : CCBA : MODIFICATION DES STATUTS

Approbation de la délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2018 de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) qui modifie les statuts pour exercer à compter du 1^{er} janvier 2019 la compétence « Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et Ludothèque » afin d'exercer dans sa totalité la compétence petite enfance.

OBJET : CCBA : RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS 2017

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2017 transmis par la CCBA.

OBJET – AFFAIRES DIVERSES :

Un courrier sera adressé à Monsieur le Maire de MERCUER pour le sensibiliser sur la dangerosité du carrefour entre la RD435 et la route venant du Souleyrol situé sur sa commune.

REVISION ANNUELLE DE LA LISTE ELECTORALE :

Les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2018 (horaires et jours d'ouverture de la Mairie). Les personnes intéressées devront se présenter munies d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Toute personne qui pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter elle-même à la Mairie, peut adresser sa demande par correspondance, sous pli recommandé, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population pour la commune de LABEGUDE sera réalisé en 2019 soit du 17 janvier au 16 février.

COLLECTE DU TRI SELECTIF :

Les poubelles à couvercles jaunes sont ramassées les vendredis des semaines paires à savoir les 21 septembre, 5 et 19 octobre 2018.

TOUT'ENBUS

Le syndicat Tout'Enbus va organiser des formations pour aider à la lecture des guides des horaires de bus. Tél 04.75.89.26.56 – site www.toutenbus.fr

La Maison de la Mobilité va ouvrir en janvier à la gare routière, chemin de la Plaine à AUBENAS. Les billets SNCF y seront délivrés.

DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle à réaliser entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Cette déclaration se fait en ligne sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

REUNION PUBLIQUE

La réunion publique annuelle organisée par la municipalité aura lieu le 27 septembre à 20h30 à la Salle des Fêtes.

CONCERT LYRIQUE

L'appel de l'Ecole St Régis organise le samedi 22 septembre à 19h un concert lyrique dans l'église de LABEGUDE.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La municipalité organise une réception pour l'accueil des nouveaux arrivants le samedi 20 octobre à 19h à la salle des fêtes. Les personnes présentes pourront profiter de l'exposition organisée à cette date par le CAC (Comité d'Animation et de la Culture).